



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région
Bourgogne

Coup de balai sur vos déchets dangereux !

Réservé aux artisans et entreprises de Saône-et-Loire

du 15 au 26 juin 2015

**Bénéficiez de tarifs préférentiels pour
déstocker vos déchets dangereux !**

Déchets acceptés à 0.65 € HT / kg :

peinture, colles, encres, vernis, résines,
diluants, solvants, cartouches de silicone,
emballages, chiffons et matériaux souil-
lés, huiles minérales, filtres à huile, ...

Aérosols : 1.60 € HT / kg

Déchets phytosanitaires : 1.74 € HT / kg



Hors déchets radioactifs, explosifs

Hors amiante ciment et friable.

Horaires :

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h



EPUR Centre Est - Mâcon

135, rue Lavoisier
03 85 20 95 60

EPUR Centre Est - Digoin

Parc d'activité des Blattier
03 85 53 40 96



SARP VEOLIA - Crissey

29, rue des Confréries
03 85 46 94 00



SRA SAVAC

Montceau-les-Mines

72, 74 rue de Nancy
03 85 69 08 16



**CHIMIREC Centre Est
Montmorot (Jura)**

ZAC des Toupes
03 84 87 05 20

Partenaires de l'opération :



CCI SAÔNE-ET-LOIRE



Avec le soutien financier de :



Marche à suivre

Le Jour J, apport volontaire sur site

• 100 kg maximum par apport

Vous ne pouvez pas transporter plus de 100 kg de déchets dangereux sans avoir déposé une déclaration auprès du Préfet du département (décret 98-679 du 30 juillet 1998). Vous pouvez, en revanche, effectuer **plusieurs apports au cours des 2 semaines de l'opération.**

• Respectez les règles de sécurité et de bon sens

Refermez les pots, vérifiez l'étanchéité des contenants, transportez sous abri (remorque bâchée, camionnette...), laissez les produits dans leur emballage d'origine, ne pas les mélanger...

Lors de l'apport sur site

- Vous munir de votre n° de SIRET.
- Dépôt de vos déchets et pesée par le prestataire.
- Remise de bordereau de suivi des déchets dangereux (BSDD) par le prestataire.

Après l'opération

- Envoi de la facture par le prestataire et règlement à réception par vos soins.
- Envoi du BSDD final sur lequel figure la destination finale de vos déchets, à conserver pendant 5 ans.

!
■ 100 kg
maximum
par apport

Pour tout renseignement



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Région
Bourgogne

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne
Section Saône-et-Loire

Pôle Développement des Entreprises et des Territoires

Tél : 03 85 41 14 41

Fax : 03 85 41 42 41

Courriel : developpement-s71@artisanat-bourgogne.fr

www.artisanat-bourgogne.fr